



Pouvoir adjudicateur
MetaFensch
109 rue de Thionville
57270 Uckange
France

Appel d'offres ouvert conformément à l'article 2124 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018

MARCHE DE FOURNITURES
Ayant pour objet

**Fourniture et acheminement d'électricité pour MetaFensch
(Uckange, 57)**

Règlement de consultation

Date limite de remise des offres : le 2 novembre 2021 à 12h

Article 1 - Pouvoir adjudicateur

Groupement d'Intérêt Public METAFENSCH
109 rue de Thionville
57270 Uckange
<http://www.metafensch.fr>
Email : agnes.mancini@metafensch.fr, neill.mcdonald@metafensch.fr

Article 2 - Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture et acheminement d'électricité ainsi que des services associés tels que décrits dans le CCTP. Le lieu d'acheminement est le site MetaFensch : 109 rue de Thionville, 57270 Uckange, France.

L'ensemble du marché est organisé en un lot unique.

Article 3 - Procédure et forme du marché

Procédure formalisée sous forme d'appel d'offres ouvert conformément à l'article 2124 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018.

Article 4 - Conditions de participation des candidats

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. L'un des prestataires membre du groupement, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis du pouvoir adjudicateur, et coordonne les prestations des membres du groupement.

En cas de groupement, la forme exigée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire.

Article 5 - Durée du marché

Le marché prend effet à compter du 1 janvier 2022. Le délai d'exécution est du 1 janvier 2022.

Le marché a une durée maximale de 36 mois : 24 mois dans le marché de base et une possibilité de reconduction de 12 mois supplémentaires.

Article 6 - Options et variantes

La consultation comporte les **options** pour lesquelles les candidats doivent proposer une solution technique et chiffrer l'incidence financière sur l'offre de base (et sur les éventuelles offres variantes) : Voir CCTP

Les candidats ne sont pas autorisés à proposer des solutions **variantes**.

Article 7 - Planning

A titre indicatif, le planning prévisionnel est le suivant :

- Publication du marché : 1 octobre 2021
- Remise des offres définitives : 2 novembre 2021

Article 8 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 7 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres finales. Avant l'expiration de cette période, les candidats non-retenus seront notifiés. Les prix dans l'offre du titulaire doivent rester fixes pendant la durée légale de recours des candidats non-retenus, c'est-à-dire 11 jours.

Article 9 - Critères pris en compte pour l'attribution du marché

Les critères de jugement, devant permettre d'évaluer l'offre économiquement la plus avantageuse, sont considérés dans l'ordre de priorité suivante :

1. Prix d'acheminement
2. Prix de fourniture
3. Flexibilité de fourniture (i.e. besoin ou non de prévenir avant d'utiliser la puissance)
4. Qualité des services associés en s'appuyant sur des exemples et/ou références
5. Frais de gestion
6. Surcoût pour l'option d'avoir toute ou une partie de la fourniture en électricité verte

Article 10 - Date de remise des propositions

Les offres définitives sont à déposer au plus tard pour le **2 novembre 2021 à 12h00, terme de rigueur**. En cas de non-respect de ce délai, le pli du candidat ne pourra être ouvert par le pouvoir adjudicateur.

Article 11 - Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) incluant CCTP, CCAP, RC et AE est disponible uniquement sous forme dématérialisée. Veuillez consulter le site web (<http://www.metafensch.fr/fr/en-cours.html>) ou formuler une demande auprès de agnes.mancini@metafensch.fr.

Article 12 - Documents à remettre par les candidats

L'offre contiendra les pièces suivantes datées et signées :

- l'acte d'engagement, daté et signé par le Représentant de la Société ou toute personne juridiquement habilitée à représenter la Société et ses annexes : le bordereau de prix et la ou les déclarations de sous-traitance ;
- le cahier des clauses administratives particulières, paraphé et signé.
- le cahier des clauses techniques particulières, paraphé et signé.
- Un mémoire technique comprenant :
 - une présentation de l'entreprise et ses moyens,
 - la description des moyens humains, la présentation de l'équipe, les coordonnées de l'interlocuteur privilégié (organigramme, CV, etc.),
 - d'autres éléments considérés comme pertinent pour le marché
- l'offre technique détaillée conforme aux exigences du CCTP
- le détail économique de l'offre, avec une décomposition des prix

Les offres non complètes pourront être déclarées irrecevables sans être examinées.

Les offres présentées par un groupement doivent être signées, soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises.

Article 13 - Conditions d'envoi ou de remise des propositions initiales et des offres finales

La transmission des offres dématérialisées s'effectue par envoi à agnes.mancini@metafensch.fr et neill.mcdonald@metafensch.fr

Les plis électroniques devront être transmis avant le jour et l'heure inscrits au Règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception des plis correspondra au dernier octet reçu. Les plis parvenus après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminés sans avoir été lus et le candidat en sera informé.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre. Le candidat doit donc être vigilant et prévoir un délai suffisant de transmission.

Présentation des plis électroniques

Les fichiers constitutifs de la candidature et de l'offre devront être présentés dans un seul dossier et présenté comme suit :

- un sous dossier intitulé "candidature" contenant tous les fichiers permettant d'analyser la recevabilité de la candidature ;
- un sous dossier intitulé "offre" contenant tous les fichiers permettant d'analyser l'offre du candidat.

Le soumissionnaire est invité à :

- utiliser des plateformes d'échange de documents au lieu d'envoyer des courriels (un espace MS Teams pourrait être créé sur demande pour échanger)
- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe" ;
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros" ;
- ne pas chiffrer ou crypter son pli électronique et tous les fichiers composant son offre ;
- faire en sorte que sa candidature et son offre ne soient pas trop volumineuses ;
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

ATTENTION : Le non-respect de ces conditions est susceptible de rendre l'offre irrecevable.

Formats de fichiers

Tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :

- le format Adobe® Acrobat® PDF (extension correspondante .pdf) => **à privilégier**
- le format ZIP ou RAR (extension correspondante .zip)
- le format RTF (extension correspondante .rtf)
- le format bureautique propriétaire de Microsoft® (extension correspondante : .doc ou .docx pour les textes ; .xls ou .xlsx pour les feuilles de calcul ; .ppt ou .pptx pour les présentations de diaporama)
- le format JPEG, PNG, GIF, BMP ou TIFF/EP pour les images et les photographies (extension correspondante : .jpg ; .png ; .tif ; .gif ; .bmp)
- le format bureautique open office (extension correspondante : .odt ; .ods ; .odp)
- le format vidéo .mov, .mp4, .avi

ATTENTION : En cas de format différent, l'offre du candidat sera automatiquement éliminée sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Article 14 - Clause de confidentialité

Les informations contenues dans le cahier des clauses particulières sont confidentielles. Le titulaire s'engage à ne pas en diffuser le contenu.

Le titulaire est tenu, ainsi que l'ensemble de son personnel et, le cas échéant, de ses sous-traitants et fournisseurs, au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les

faits, informations, études et décisions dont il a ou aura eu la connaissance durant l'exécution du marché.

Il s'interdit, notamment, toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de l'administration.

Article 15 - Modification de détail du présent règlement de la consultation

MetaFensch se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres finales des modifications de détail aux documents de la consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats sélectionnés, la date limite fixée pour la remise des offres finales est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 16 - Renseignements

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, **au plus tard sept jours** avant la date limite de remise des propositions ou de l'offre, une demande écrite (courrier, fax ou mail) à :

MetaFensch
109 rue de Thionville
57270 Uckange
France

<http://www.metafensch.fr>

Email : agnes.mancini@metafensch.fr, neill.mcdonald@metafensch.fr

Une réponse sera alors adressée à tous les candidats ayant retiré le dossier ou encore en lice.